

L'Escabelle

L'adoption, un roman familial

Textes réunis par Christian Robineau

Introduction

L'adoption, un roman interactif

Nous voudrions baliser quelques enjeux de l'adoption, dans des registres tant sociétal et culturel que psychique. Mais peut-être vaudrait-il mieux parler des adoptions. Non seulement pour souligner la singularité de chaque rencontre, mais aussi pour rendre compte de la très grande diversité des situations. Qu'est-il en effet de commun entre, d'un côté, les bébés nés sous X, adoptables dès 2 mois et, de l'autre, les enfants arrivant dans le cadre de l'adoption internationale – dont on sait la grande augmentation ces dernières années –, au terme de parcours différents mais souvent douloureux, à des âges qui peuvent être éloignés de la petite enfance pour certains d'entre eux ? Ces questions seront abordées à plusieurs reprises, en particulier par Anne de Truchis.

On sait que la *filiation* se définit selon des critères objectifs et subjectifs : filiation biologique, juridique, sociale, et bien sûr psychique – notamment dans sa dimension inconsciente. Divers textes, en particulier ceux d'Agnès Fine et de Pierre Lévy-Soussan, développeront la question des effets réciproques des mutations culturelles et sociales, au cours de l'histoire, et des définitions ou représentations des différents types de filiation. Ces dernières années, l'on a pu constater combien les débats à ce sujet traduisaient une véritable mise en tension d'enjeux appartenant à différents registres, les questions éthiques n'étant pas des moindres. Le cadre législatif lui-même, dans un mouvement d'aller-retour, se construit comme effet des mouvements sociétaux et cultu-

Introduction

rels, et vient encadrer les évolutions des configurations familiales, les modifications du statut de l'enfant, de la femme, du couple, du parent, etc.

À côté des multiples formes de parenté apparues ces dernières décennies en Occident, l'adoption fait figure d'ancêtre. Pourtant, comme le souligne Agnès Fine, c'est seulement au cours du xx^e siècle que la pratique juridique accordant un héritier adulte à des couples dépourvus de descendance a évolué vers une procédure donnant des parents à un enfant abandonné ou orphelin. C'est encore plus récemment, écrit Agnès Fine, qu'a commencé à être reconnue en Occident l'existence possible de « pluriparentalités ». Le processus se révèle néanmoins timide en France, où domine « la difficulté d'admettre la coexistence de deux filiations autrement que sur le mode de la confrontation et de la concurrence », comme l'illustre ce modèle de la parentalité « exclusive » qu'est l'adoption plénière.

Pour Pierre Lévy-Soussan, dont la « réflexion s'articule autour de la prévention des problèmes de l'adoption », « les lois peuvent faciliter ou désorganiser le lien psychique ». Il affirme en particulier que « la loi de 2002 sur "le droit aux origines" est l'exemple même de la loi désorganisatrice de la filiation où les origines sont réduites à du biologique ».

Comme il l'écrit dans *Destins de l'adoption* (2010, p. 74-75) : « Tels sont les deux principaux piliers de la filiation : l'axe juridique et l'axe psychique. Le troisième pilier est l'axe biologique de la filiation, il n'est ni nécessaire ni suffisant pour permettre la filiation [...]. La vérité biologique repose paradoxalement sur une idée, un sentiment, un fantasme : la croyance que l'enfant est de soi. »

Pierre Lévy-Soussan évoque « les conditions psychiques de cette fiction crédible qu'est l'adoption : l'enfant aurait pu naître psychiquement au sein de ce couple, fertile dans sa rencontre et ses fantasmes d'enfantement » (*ibid.*, p. 104). Et il y insiste : « L'enfant a besoin d'histoire plus que d'information. D'une histoire transmise par ses parents adoptifs, là est le gain filiatif » (*ibid.*, p. 141).

Cliniquement, lorsque l'on essaie de penser ce qui fonde non seulement *le sentiment d'appartenance* à une famille, à un groupe familial, mais aussi ce qui fonde le sentiment d'être soi-même inscrit dans une filiation, dans une chaîne filiative, c'est peut-être la nécessité d'être au monde pour un autre humain qui s'impose en premier lieu.

Introduction

René Kaës (1985) a spécifié « l'intersubjectivité en ce qu'elle a une consistance ou une réalité psychique propre, celle qui s'organise dans un lien c'est-à-dire pas l'un sans l'autre ». Habituellement, c'est bien dans un entre-deux, entre illusion de la symbiose et séparation psychique d'avec le bébé dont l'altérité s'affirme progressivement, que peut se développer ce que Winnicott (1956) a appelé la « préoccupation maternelle primaire ». Cette hypersensibilité, cette hypersollicitude constitue un état temporaire où l'empathie et les capacités d'identification au bébé sont à leur apogée. Entre la dimension narcissique que le parent peut trouver dans l'enfant et la relation avec un autre, un temps et un espace ont à être créés. Il nous semble qu'ordinairement, lors de l'établissement des premiers liens à une période que l'on qualifie souvent de symbiose, le nouveau-né n'est pas perçu d'emblée comme radicalement autre.

Mais qu'en est-il pour le nouveau venu adopté, enfant ou bébé de quelques mois, et pour son parent ? Nous pouvons nous demander si les parents adoptifs ne se trouvent pas parfois dans une situation, voire une injonction (même si elle est interne) paradoxale, d'avoir à investir leur enfant comme étant « leur » enfant, mais aussi comme un autre auquel il faudrait s'identifier, comprendre ce qu'il vit et a vécu auparavant, et dont il porte la trace dans son corps, comme Anne de Truchis en témoigne. Ne faut-il pas ici aussi une part d'illusion créatrice de cette nouvelle relation, qui comporte à la fois le sentiment de la réalisation des désirs des parents, et aussi dans une certaine mesure le déni d'un passé et d'une histoire de l'enfant sans eux ? Pour « naître », la relation parents-enfant ne nécessite-t-elle pas une sorte d'oubli temporaire des parcours et des trajectoires de chacun, comme pour préserver la constitution d'un espace créateur ?

Position que l'on peut cependant nuancer lorsqu'on lit ce qu'Anne de Truchis évoque de ses consultations et des manifestations corporelles des enfants qu'elle reçoit : « Quoi que le corps des enfants raconte de leur histoire lorsqu'ils arrivent, il parle déjà de souffrance physique », écrit-elle. Elle évoque ainsi Stevenson, venu d'Haïti après le séisme et qui, « comme pour illustrer [les] paroles [prononcées lors de la consultation avec ses parents], [...] s'endort brutalement, son tonus s'affaïsse en quelques secondes ». Elle l'imagine « tomber dans le sommeil comme il est tombé du ciel par avion, s'effondrer d'épuisement comme le monde connu s'est effondré sous lui, déchiré par les failles sismiques. »

Comment un sujet et une famille peuvent-ils (re)naître de ce qui est bien souvent une rencontre d'histoires marquées par le traumatisme ?

Introduction

« L'adoption, écrit Philippe Robert, est une aventure humaine qui, d'une certaine façon, permet de travailler les processus de filiation et d'affiliation. » Mais il souligne également que « L'accrochage à l'histoire réelle entrave le plus souvent le processus d'historisation. »

Quoi qu'il en soit, c'est au décours de ces trajets d'adoption que la *rencontre* singulière entre un enfant et ses parents va déterminer ce qui va pouvoir s'inscrire et se lier pour constituer une histoire du sujet et une histoire familiale.

Dans un article alliant la rigueur de la réflexion à l'émotion de la naissance d'une famille, Claude Garneau situera aussi cette rencontre au centre d'un dispositif institutionnel, en tant que tiers toujours présent. Il décrit finement « la capacité maternelle de l'assistante familiale, d'une qualité rare, et la stabilité structurante de la famille d'accueil », l'inscription de Maeva dans une « "filiation affective" de qualité, aux liens indéfectibles », et le « passage du statut de pupille à celui d'enfant adoptée, avec l'interrogation [...] d'une place à prendre pour une mère et un père d'adoption dans une filiation symbolique ».

Claude Garneau est présent à « l'enfant Maeva dans ce moment de vacillation, de perte d'un appui vers un autre appui à venir, comme en attente », ce moment où il partage « la détresse comme passage ».

Dans l'histoire d'Œdipe que nous conte Dominique Japiot, il n'est guère de temps ni d'humains intermédiaires (hormis le berger de Corinthe) entre les parents biologiques (Laïos et Jocaste) et les parents adoptifs (Polybe et Mérope). Or, dans l'adoption telle qu'elle se pratique aujourd'hui, la dimension intermédiaire est essentielle. Pour les parents, d'un côté, si la grossesse biologique, hors situation de prématurité, possède une durée (et donc un terme) prévisible, la « grossesse psychique » de l'adoption est toujours plus longue et, surtout, de durée variable et incertaine. Les caractéristiques de l'anticipation de l'enfant à venir, déterminant la qualité de la rencontre avec ce dernier, s'en trouvent ainsi modifiées. Essentiel, l'intermédiaire l'est aussi pour les enfants, dans un contexte où 80 % des adoptés en France le sont dans le cadre de l'adoption internationale et où la très grande majorité d'entre eux sont passés par des institutions, dont Anne de Truchis nous décrit les effets délétères. Heureusement, le cadre institutionnel peut ultérieurement constituer un cadre plus étayant et générateur de symbolisation, comme en témoignent, dans des contextes cliniques divers, Anne de Truchis, Claude Garneau et Sophie Marinopoulos. Leur fait écho Hélène Lida-Pulik, pour

Introduction

qui, à l'adolescence, c'est parfois « l'intervention d'un tiers qui est demandée, tiers médiatisant la relation parents-adolescent, redonnant une légitimité à la situation d'adoption ».

De diverses manières, cette intervention sera fréquemment demandée aux différents âges de l'enfant et à plusieurs stades du processus d'adoption.

Tout au long de cet ouvrage seront également évoqués les mouvements psychiques complexes dans lesquels les *professionnels* sont particulièrement pris à l'occasion de ces situations.

À partir de sa longue expérience en maternité et dans un lieu d'accueil parents-enfant, Sophie Marinopoulos étudie la fonction de l'accompagnant dans les douloureuses situations où l'enfant attendu ne peut être accueilli. Elle propose de « soutenir le parent pour qu'il transforme l'abandon en renoncement, le passage à l'acte en acte de séparation ». Soulignant qu'« une forme d'apaisement à l'égard du vécu infantile de la mère est nécessaire pour le bon épanouissement de la maternité en marche », Sophie Marinopoulos dégage plusieurs profils psychologiques des femmes qui ne peuvent garder leur enfant : des « *femmes carencées* [qui] parlent le bébé dans une confusion avec leur enfance » aux « *femmes qui se séparent* », et pour lesquelles « ces situations ont révélé que l'impasse filiative se situait au niveau *transgénérationnel* et que le renoncement à l'enfant revenait à renoncer à une part de l'histoire familiale maudite ». S'expriment alors, soutenues par cet accompagnement, « *les femmes qui renoncent* » et peuvent avoir une « représentation de l'ailleurs de l'enfant et donc de la famille adoptive ».

Les capacités d'écoute par les professionnels des différents mouvements psychiques en jeu, des contradictions qui s'expriment sont l'outil indispensable à l'élaboration, quand elle est possible, de ces situations complexes. La prévention de graves difficultés de l'enfant, son inscription dans une histoire qui prend sens en constituent l'enjeu majeur.

Procédure d'agrément, accompagnement aux divers temps de l'itinéraire : aux professionnels des secteurs judiciaire, administratif, éducatif ou soignant incombe une responsabilité presque démesurée. Il appartient ainsi à chacun, avec ses cadres culturels et son propre roman familial, de prendre en compte les particularités de la situation adoptive sans que celle-ci devienne le filtre à travers lequel tout acte et tout événement psychique seraient interprétés.

Nous pouvons être attirés par une écoute individuelle, mais Philippe Robert en pointe le risque : « L'attraction pour un des protagonistes de l'adoption

Introduction

nuît à notre capacité d'écoute groupale. Il faut pouvoir entendre tous les instruments de l'orchestre, mais également ce qu'ils produisent ensemble. »

Car c'est à une écoute familiale que nous sommes conviés, d'une génération à l'autre, et cela pose la question de la *transmission*. Transmission avec tout ce qu'il y a de complexe dans ce processus, avec ce qu'il y a d'inconscient dans toute transmission. Transmission qui peut aussi être frappée d'interdit ou d'empêchement.

Ici se pose une question spécifique à la filiation-transmission adoptive : quand la filiation biologique s'est révélée impossible, on peut supposer qu'un sens va être recherché dans l'après-coup, par l'un ou l'autre membre du couple, ou les deux, à cet empêchement de transmettre biologiquement. Il est utile, quand cela est possible, de travailler les fondements inconscients qui ont présidé, non pas nécessairement à l'impossibilité de la filiation biologique, mais au sentiment de cette impossibilité d'engendrer à son tour, et aux effets psychiques qui en découlent.

Chaque sujet doit pouvoir se situer et être situé dans « la chaîne de la filiation » et, pour René Kaës (1985, p. 63), « la filiation implique le rapport d'au moins trois générations successives reconnues comme telles, et la référence commune à un mythe originant ». Et, que la filiation soit biologique ou adoptive, elle comportera un enjeu de transmission.

Mais si la question se pose de ce que l'on transmet, de ce que l'on désire transmettre, de ce que l'on transmet à son insu, ou de ce que l'on ne peut transmettre, se pose également celle-ci : comment l'enfant peut-il recevoir et s'approprier l'héritage générationnel, transgénérationnel, qui lui est transmis afin que celui-ci lui appartienne ?

Comme l'écrit René Kaës (*ibid.*, p. 77) : « Pour que l'héritage soit hérité et que la transmission soit transmise, il faut que l'héritage soit pris et transformé. »

Cette question du double sens de la transmission et de la réception, de l'appropriation de ce qui est transmis, renvoie non seulement à l'ordre des générations mais aux circulations réelles et fantasmatiques entre ces dernières.

En d'autres termes, on pourrait formuler ainsi notre interrogation : quelles sont les conditions – psychiques et dans la réalité externe – permettant qu'un enfant abandonné soit adopté, ne soit pas « à jamais seul », ait véritablement le sentiment d'exister pour un autre, et que sa position soit inscrite et reconnue, y compris par lui, dans la succession des générations ?